

Sarralbe. Inondations : des gestes de bon sens qui peuvent sauver des vies

Dans le cadre de l'opération "Pieds au sec", Étienne Humbert, habitant de Sarralbe, a fait appel au Sdea (Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle) pour établir un diagnostic des risques d'inondation encourus par son habitation, lors de crues. Quelles sont les actions à mettre en place lorsque l'on vit dans une zone inondable ? Tour d'horizon.



Voici Étienne Humbert, habitant de Sarralbe, aux côtés d'Emmanuelle Bischoff, chargée d'établir les diagnostics inondation pour le Sdea (Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle). Photo Chrystelle Thévenot - Voici Étienne Humbert, habitant de Sarralbe, aux côtés d'Emmanuelle Bischoff, chargée d'établir les diagnostics inondation pour le Sdea (Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle). Photo Chrystelle Thévenot

En matière de catastrophes naturelles, il vaut mieux prévenir que guérir. Un vieil adage. C'est surtout le leitmotiv du Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (Sdea). Il a lancé l'opération "Pieds au sec" avec la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences (Casc) sur le périmètre de la Sarre et de la Blies. Il propose gratuitement aux habitants vivant dans des zones inondables d'établir un diagnostic de la vulnérabilité face au risque d'inondation de leur maison.

1 200 foyers sont concernés sur ce territoire. Parmi eux, Étienne Humbert, habitant de Sarralbe. Le retraité se souvient de crues importantes dans sa commune, il y a quelques années. « C'est une image qui m'a marqué », se souvient-il. Afin d'anticiper ces phénomènes climatiques récurrents, il a répondu à l'appel d'Emmanuelle Bischoff, chargée de mission au Sdea. L'experte a pour mission d'accompagner les citoyens à améliorer leurs habitats et à acquérir les bons gestes pour protéger leur famille en cas de sinistres. Son analyse de la situation est basée sur du concret. Les conseils prodigués sont là pour bien réagir afin d'éviter le pire.

A lire aussi

Un diagnostic des risques gratuit pour les habitations en zone inondable de la région de Sarreguemines

Un investissement subventionné

Étienne Humbert est propriétaire d'une maison datant de 1968 d'une superficie de 143 m². Même si elle est en partie bien rénovée, il lui reste encore des équipements à apporter pour sécuriser les lieux face à une potentielle montée des eaux. La ville, qui compte 4 384 habitants, est encerclée par les eaux : le canal de la Sarre d'un côté, l'Albe et de l'autre la Sarre. Par conséquent, ce secteur est à risque. Après un tour d'horizon de la propriété du retraité, la conseillère du Sdea délivre son pronostic d'amélioration. « Je vais devoir mettre des batardeaux (barrières anti-inondations) d'une hauteur de 30 cm du sol sur les portes extérieures afin d'éviter que l'eau pénètre à l'intérieur. Et quelques clapets anti-retour, un dispositif permettant de contrôler le sens d'un fluide dans une tuyauterie, dans deux pièces de la maison », observe Étienne Humbert. En fonction du choix des matériaux utilisés, le propriétaire devra déboursier entre 1 500 à 2 500 €. Ces dépenses seront subventionnées à hauteur de 80 % (sans conditions de ressources).

Prévoir, agir, protéger

Prévoir. Agir. Protéger. Il existe des gestes simples à mettre en place, accessibles à toutes et tous. « Savoir gérer l'inondation est le meilleur moyen de garantir sa sécurité et celle de ses proches, en attendant les secours », explique Emmanuelle Bischoff.

Trois conseils

- “Vigicrues”, l'application mobile, permet de consulter l'état des cours d'eau et d'être prévenu par des notifications du risque de crues partout sur le territoire national. Elle est indispensable si vous habitez dans une zone inondable.
- Pour faire face aux inondations et ne pas laisser place à la panique, certains gestes simples sont à connaître et peuvent même sauver des vies comme ne pas prendre sa voiture, ne pas circuler en ville et ne pas s'aventurer dans un endroit humide.
- Un kit d'urgence est indispensable. Il est composé d'une lampe de poche et d'une radio à piles, de quoi manger, d'une réserve de médicaments, de bougies, d'allumettes, etc.

Sur le même sujet Moselle-Est Un diagnostic des risques gratuit pour les habitations ... 06 mars 2024

par Chrystelle Thevenot

